



Toutes et tous en grève le 5 décembre !

FSU, CGT, FO, Solidaires, UNEF, UNL, appellent à s'opposer au projet de réforme des retraites du gouvernement et porter des propositions alternatives.

Le système individuel à points du projet de réforme rend aléatoire le montant des pensions et vise à repousser l'âge de départ à la retraite, c'est NON !

Les agent-es de la Fonction publique seraient particulièrement impacté-es par :

- un nouveau calcul du montant des pensions non plus sur les 6 derniers mois (les meilleurs salaires de la carrière) mais sur l'ensemble de la carrière. Ceci provoquera une baisse mécanique du niveau des pensions qui ne sera pas compensé par l'intégration des primes dans le calcul qui sont très inégales voire inexistantes pour certains agent-es. C'est notamment le cas des enseignant-es, enseignant-es chercheurs, des agent-es de catégorie C...

C'est d'ailleurs pour cette raison que le gouvernement a dû ouvrir des discussions dans les ministères et notamment à Education nationale.

- la faiblesse actuelle du niveau des salaires !

La FSU exige l'ouverture de discussions salariales pour revaloriser les salaires, améliorer les déroulements de carrière : une urgence !

Organiser un système solidaire, pérenne et en garantir le financement est un enjeu de société majeur.

Il faut :

- un système de retraite par répartition solidaire et intergénérationnel qui assure à toutes et tous un bon niveau de remplacement des meilleurs salaires (6 derniers mois) à 60 ans et avec des possibilités de départ anticipé, le maintien du code des pensions,
- améliorer le niveau des pensions de toutes et tous, prendre en compte les évolutions de société et les nouveaux besoins... ce qui nécessite d'accorder un financement plus important aux retraites.

Inégalités femmes/hommes

Le salaire des femmes est en moyenne de 24 % moins élevé que celui des hommes : carrières ralenties, emplois moins rémunérés, plus précaires, temps partiel, périodes de chômage et une partie « inexpliquée ».

La pension amplifie les inégalités de revenus: en moyenne 40 % d'écart entre hommes et femmes sur la pension de droit direct.

Cet écart se réduit un peu avec les nouvelles générations de femmes plus nombreuses sur le marché du travail et qui ont des carrières plus longues, mais les inégalités demeurent.

Le régime général comme le code des pensions attribuent des « avantages familiaux » ou « des droits conjugaux » qui ne permettent que partiellement de réduire ces écarts.

La FSU revendique

- l'intégration dans la durée cotisée des années d'études ainsi que des périodes de formation, d'apprentissage, de stages, des services civiques et de chômage entre la fin de la formation et la vie professionnelle, congés parentaux,
- la prise en compte de la fatigue au travail, sa pénibilité, la difficulté des fins de carrière avec notamment des dispositifs de fin de carrière (rétablissement de la CPA dès 55 ans et extension à tous les personnels contractuels), le droit effectif à

une mobilité professionnelle, des possibilités d'allègement du temps de travail et pour ceux et celles qui le souhaitent une diversification des tâches permettant un partage de l'expérience...,

- Amélioration des droits familiaux
- des droits nouveaux : prise en charge de cotisations pour les aidants, réversion pour les couples pacsé-es...